

La SESSION

18-20 octobre 2017

TABLE DES MATIÈRES

DES POLITIQUES DÉCENTRALISÉES POUR UNE INTÉGRATION RÉUSSIE DES MIGRANTS

Chers membres,

Répartition des travaux

J'ai le plaisir de vous souhaiter la bienvenue à notre deuxième session pour 2017. Le thème « des politiques décentralisées pour une intégration réussie des migrants » couvre les deux sessions de 2017. Le Congrès a consacré de nombreux travaux et activités à cette problématique, en particulier pendant sa session de mars, au cours de laquelle il a tenu des débats et adopté plusieurs rapports. En octobre, également, le Congrès se penchera sur cette question d'une importance primordiale pour les collectivités territoriales de l'Europe, en accueillant notamment le témoignage de plusieurs jeunes réfugiés.

Agenda de la session

Infos élections

Le monitoring de la démocratie locale et régionale, qui est au cœur des activités du Congrès, fera l'objet de plusieurs débats lors de cette session. Vous aurez par ailleurs l'opportunité de dialoguer avec le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe Thorbjørn Jagland et avec le représentant de la présidence actuelle du Comité des Ministres, le Vice-Ministre tchèque de l'Intérieur, Petr Mlsna.

Rapports présentés

Cette session est également l'occasion de célébrer le 10^e anniversaire de la Semaine Européenne de la Démocratie Locale ainsi que le 10^e anniversaire du Prix Dosta !/Congrès qui sera remis à trois municipalités européennes qui mènent des projets innovants en faveur de l'inclusion des Roms.

Communication

Le guide pour les membres a été préparé par le Secrétariat du Congrès afin de vous faciliter l'accès aux informations et de vous apporter des réponses aux éventuelles questions sur le fonctionnement et les règles de la session. Il recense les principales informations utiles, en particulier le programme des réunions, les ordres du jour de la session plénière et des chambres, le programme des manifestations sociales, les résumés des rapports, ainsi que le descriptif des outils de communication disponibles.

Infos pratiques

Bureaux et téléphones

Je vous invite donc à le parcourir et à y recourir pour toute question qui se poserait à vous pendant cette semaine. Le Secrétariat du Congrès est également à votre disposition afin de vous accompagner dans votre travail et de rendre cette session la plus intéressante et utile possible.

Notes

Je vous souhaite donc une excellente semaine de travail et vous invite à utiliser l'ensemble des outils, services et publications que le Secrétariat du Congrès développe continuellement à l'usage de ses membres.

Inaugurations et stands



Andreas Kiefer

Secrétaire Général du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux

RÉPARTITION DES TRAVAUX

MARDI 17 OCTOBRE 2017 (veille de la session)

Bureau de la Chambre des pouvoirs locaux
Salle 6 – 9h00-10h00

Bureau de la Chambre des régions
Salle 10 – 9h00-10h00

Bureau du Congrès
Salle 8 - 10h00-12h15, 13h45-15h30

Réunion des secrétaires de délégations
Salle 8 - 15h45-16h30
Pause-café - 16h30-17h45

Groupe PPE/CCE
Salle 9
15h30-17h30

Groupe SOC
Salle 7
15h30-17h30

Groupe GILD
Salle 10
15h30-17h30

Groupe CRE
Salle 6
15h30-17h30

33e SESSION

MERCREDI 18 OCTOBRE 2017

Commission de suivi
Salle 1 - 8h45-10h45

**Commission des questions
d'actualité**
Salle 9- 8h45-10h45

Commission de la gouvernance
Salle 8 - 8h45-10h45

Séance plénière
Hémicycle - 11h00 - 13h00

Déjeuner

Séance plénière
Hémicycle - 14h30 - 19h00

JEUDI 19 OCTOBRE 2017

Chambre des pouvoirs locaux
Hémicycle - 9h00-12h30

Chambre des régions
Salle 1 - 9h00-12h30

Déjeuner

Séance plénière
Hémicycle - 14h00-19h30

VENDREDI 20 OCTOBRE 2017

Bureau du Congrès
Salle 8 - 8h30 - 9h15

Séance plénière
Hémicycle - 9h30- 12h00

Mercredi 18 octobre 2017

Séance plénière - 11h00-13h00 Hémicycle

* Délai de dépôt des amendements : mardi 17 octobre, 16h00

Ouverture de la 33e Session du Congrès par la Présidente du Congrès
Gudrun MOSLER-TÖRNSTRÖM

Vérification des pouvoirs des nouveaux membres et des nouvelles procédures officielles de désignation des délégations nationales auprès du Congrès
[CG33(2017)03] [CG33(2017)25]

Corapporteurs : Michail ANGELOPOULOS, Grèce (L, PPE/CCE),
et Eunice CAMPBELL-CLARK, Royaume-Uni (R, SOC)



Présentation par Michail ANGELOPOULOS

Débat et vote sur le projet de résolution [CG33(2017)02]*

Adoption du projet d'ordre du jour de la session
[CG33(2017)0J]

Adoption du projet de procès-verbal de la dernière séance de la 32e Session (28 mars 2017) [CG32(2017)PV03]

Adoption de la composition des commissions du Congrès
[CG33(2017)04]

Communication de la Présidente du Congrès
[CG33(2017)05]

Débat

Allocution de Thorbjørn JAGLAND, Secrétaire Général du Conseil de l'Europe
Réponse orale aux questions spontanées

Suspension de la séance

Rencontre des délégués jeunes avec les membres du Congrès

13h30 – 14h15

Salle 11 Réunion ouverte aux délégués jeunes, aux membres du Congrès, aux secrétaires des délégations et aux conseillers

13h00 - EVENEMENT : Inauguration de l'exposition sur la Province autonome de Voïvodine et réception offerte par la Province autonome de Voïvodine, Serbie

Mercredi 18 octobre 2017

Séance plénière - 14h30-19h00 - Hémicycle

CG33(2017)OJ

* Délai de dépôt des amendements : mardi 17 octobre, 16h00

Présidence tchèque du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe (19 mai – novembre 2017)

Allocution de Petr MLSNA, Vice Ministre en charge de la législation et de l'archivage, Ministère de l'intérieur de la République tchèque, au nom de la Présidence du Comité des Ministres

Réponse orale aux questions écrites [CG33(2017)10]

Date limite de dépôt des questions écrites : vendredi 13 octobre, 16h00

Présentation des projets de terrain élaborés par les délégués jeunes en 2017

Débat

Accueil des réfugiés non accompagnés

Témoignages par :

- Maria
- Mustafe
- Abdulmalik

Débat

Démocratie locale et régionale en Serbie



Présentation par les corapporteurs : Lucia KROON, Pays-Bas (L, PPE/CCE), et Sören SCHUMACHER, Allemagne (R, SOC)

Débat et vote sur le projet de recommandation [CG33(2017)19]*

Démocratie locale et régionale en Italie



Présentation par les corapporteurs: Jakob WIENEN, Pays-Bas (L, PPE/CCE), et Stewart DICKSON, Royaume-Uni (R, GILD)

Débat et vote sur le projet de recommandation [CG33(2017)17]*

Fin de la séance

19h00 - EVENEMENT : Inauguration de l'exposition sur les régions tchèques et réception offerte par l'Union des villes et municipalités de la République tchèque et l'Association des régions de la République tchèque

Jeudi 19 octobre 2017

Chambre des pouvoirs locaux - 9h00-12h30 - Hémicycle

CPL33(2017)OJprov

* Délai de dépôt des amendements : mercredi 18 octobre, 10h00

Ouverture de la session par le Président de la chambre

Anders KNAPE

Adoption du projet d'ordre du jour de la chambre

[CPL33(2017)OJprov]

Communication du Président de la chambre

[CPL33(2017)01]

Observation des élections locales en Finlande (9 avril 2017)



Présentation par la rapporteure : Lelia HUNZIKER, Suisse (L, SOC)

Débat et vote sur le projet de recommandation [CPL33(2017)05]*

Mission d'enquête en Belgique



Présentation par les corapporteurs: Henrik HAMMAR, Suède (L, PPE/CCE), et David ERAY, Suisse (R, GILD)

Débat et vote sur le projet de recommandation [CPL33(2017)02]*

Rapport d'information sur les élections au Conseil des anciens d'Erevan, Arménie (14 mai 2017) [CPL33(2017)04]

Rapporteure : Liisa ANSALA, Finlande (L, GILD)

Présentation par Luc MARTENS, Belgique, (L, PPE/CCE)

Débat

Table-ronde – la situation à Mostar, Bosnie-Herzégovine [CPL33(2017)03]

Allocutions de :

Stewart DICKSON, Royaume-Uni (R, GILD), rapporteur du Congrès sur les élections locales du 20 octobre 2016 en Bosnie-Herzégovine

Alex JEFFREY, Maître de conférence en géographie humaine, Université de Cambridge, Royaume-Uni

Vladimir CORIC, Directeur exécutif, Centre culturel des jeunes « Abrašević », Mostar, Bosnie-Herzégovine

Dzenana DEDIC, Déléguée, Agence de la démocratie locale de Mostar, Bosnie-Herzégovine

Vernes VOLODER, Chef de projet, Centre de Dialogue Nansen de Mostar, Bosnie-Herzégovine

Débat

Date de la prochaine session

Clôture par le Président de la chambre

12h30 - EVENEMENT : Inauguration du stand sur la Région de Léningrad et réception offerte par la Région de Léningrad, Fédération de Russie

Jeudi 19 octobre 2017

Chambre des régions - 9h00-12h30 - Salle 1

CPR33(2017)OJprov

* Délai de dépôt des amendements : mercredi 18 octobre, 10h00

Ouverture de la session par la Présidente de la chambre

Gunn Marit HELGESEN

Adoption du projet d'ordre du jour de la chambre

[CPR33(2017)OJprov]

Communication de la Présidente de la chambre

[CPR33(2017)01]

Coopération et démocratie régionale en Europe : le rôle des associations et organisations européennes régionales

Allocations de :

Magnus BERNTSSON, Président de l'Association des régions d'Europe (ARE)

Stefan August LÜTGENAU, Directeur de Foster Europe, Fondation pour des régions européennes fortes, Autriche

Débat

La diversité linguistique en Europe

- *Le Conseil de l'Europe pour la protection du patrimoine linguistique*

Allocution de Vesna CRNIC-GROTIC, Croatie, Présidente du Comité d'experts de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires

- *Langues régionales et minoritaires en Europe aujourd'hui*

Présentation par les corapporteuses: Lelia HUNZIKER, Suisse (L, SOC), et Anna MAGYAR, Hongrie (R, PPE/CCE)



Débat et vote sur le projet de résolution et le projet de recommandation

[CPR33(2017)02]*

La participation des femmes à la vie politique au niveau régional

Allocutions de :

Elena CENTEMERO, Présidente de la Commission sur l'égalité et la non-discrimination de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe

Simone SUSSKIND, Membre du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale, Présidente de l'Association "Actions in the Mediterranean"

Débat

Date de la prochaine session

Clôture par la Présidente de la chambre

12h30 - EVENEMENT : Inauguration du stand sur la Région de Léningrad et réception offerte par la Région de Léningrad, Fédération de Russie

Jeudi 19 octobre 2017

Séance plénière - 14h00-19h30 - Hémicycle

CG33(2017)OJprov

* Délai de dépôt des amendements : mercredi 18 octobre, 10h00

Adoption des procès-verbaux des séances du Congrès du 18 octobre 2017 [CG33(2017)PV01am] [CG33(2017)PV01pm]

Situation de Dorin Chirtoaca, maire de Chişinău, République de Moldova

Présentation par la rapporteure : Gunn Marit HELGESEN, Présidente de la Chambre des Régions

Débat et vote sur le projet de résolution [CG33(2017)23]*



10 ans du Prix Dosta ! / Congrès

Débat et cérémonie de remise du 6^e Prix Dosta !/Congrès suivi par une allocution de Claudia LUCIANI, Directrice de la Gouvernance Démocratique, de la Culture et de la Diversité du Conseil de l'Europe

La lutte contre la corruption

Présentation par Herwig VAN STAA, Autriche (R, PPE/CCE), Porte-parole du Congrès sur la Promotion de l'éthique publique et prévention de la corruption aux niveaux local et régional

• L'approche des jeunes

Allocutions de :

- Ania ANKOWSKA, co-fondatrice de « Anti-Corruption International »
- 2 délégués jeunes

• Les marchés publics transparents

Présentation du rapport *Rendre les marchés publics transparents aux niveaux local et régional* par la rapporteure : Amelie TARSCHYS INGRE, Suède (L, GILD)

Débat

Vote sur le projet de résolution et le projet de recommandation [CG33(2017)13]*



Un avenir meilleur pour les zones rurales d'Europe

Rapporteur : Philippe LEUBA, Suisse (R, GILD)

Présentation par Laurent WEHRLI, Suisse (R, GILD)

Allocutions de :

- Andrä RUPPRECHTER, Ministre fédéral de l'agriculture, des forêts, de l'environnement et de la gestion de l'eau, Autriche
- Vanik BERBERIAN, Président de l'Association des Maires Ruraux de France
- Aicha AIT HADDOU, Présidente du Conseil municipal d'Azilal, Maroc

Débat et vote sur le projet de résolution et le projet de recommandation [CG33(2017)16]*



La situation de la Catalogne en Espagne

Débat

Fin de la séance

19h30 ÉVÉNEMENT : Présentation de bons exemples de l'engagement des pompiers volontaires de Slovénie et réception offerte par la Délégation slovène auprès du Congrès

Vendredi 20 octobre 2017

Séance plénière - 9h30-12h00 - Hémicycle

CG33(2017)OJprov

* Délai de dépôt des amendements : jeudi 19 octobre 2017, 10h00

Adoption formelle des textes approuvés par les chambres [CG33(2017)08]

Adoption des projets de procès-verbaux des sessions des chambres et de la séance du Congrès du 19 octobre 2017 [CPL33(2017)PV], [CPR33(2017)PV] et [CG33(2017)PV02]

10 ans de la Semaine européenne de la démocratie locale [CG33(2017)26]

- Visionnage d'un film célébrant le 10^e anniversaire de la semaine
- Allocutions de :

José Manuel PEREIRA RIBEIRO, Maire de la municipalité de Valongo, Portugal

Mikhailo NETIAZHUK, Maire de Fastiv, Ukraine

- Présentation par Marc COOLS, Belgique (L, GILD), au nom de Gaye DOGANOGLU (L, PPE/CCE), Porte-parole du Congrès sur la Semaine européenne de la démocratie locale
- Débat et vote sur le projet de résolution [CG33(2017)12]*



Démocratie locale et régionale en Suisse

Corapporteurs : Marc COOLS, Belgique (L, GILD), et Dorin CHIRTOACA, République de Moldova (R, PPE/CCE)

Présentation par Marc COOLS

Débat et vote sur le projet de recommandation [CG33(2017)14]*



Clôture de la 33^e Session par la Présidente du Congrès



INFOS ELECTIONS

ÉLECTION DU DE/LA 5e VICE-PRÉSIDENT(E) DE LA COMMISSION DE SUIVI

Date de l'élection: Mercredi 18 octobre 2017

Candidatures:

Seuls les titulaires de la Commission de suivi peuvent être candidats.

Dépôt des candidatures:

Les candidatures doivent être transmises par écrit à la secrétaire de la commission :
stephanie.poirel@coe.int

avec les éléments suivants :

- ▶ une lettre de candidature indiquant le nom du/de la candidat(e), son pays, sa chambre, et le groupe politique (ou non-affiliation) au Congrès, datée et signée (en anglais ou en français); et
- ▶ un curriculum vitae (CV) sur deux pages maximum (en anglais ou en français)

Délai de dépôt:

Les candidatures doivent être déposées auprès de la secrétaire de la commission au plus tard à 18h00 la veille du jour de la réunion où l'élection doit se tenir, **soit mardi 17 octobre à 18h00.**

Qui a le droit de vote:

Seuls les titulaires de la commission et les remplaçants dûment mandatés peuvent voter.



RAPPORTS PRÉSENTÉS

SÉANCE PLÉNIÈRE

Vérification des pouvoirs des nouveaux membres et des procédures officielles de désignation des délégations nationales auprès du Congrès [18.10.2017 - matin]

Corapporteurs : Michail ANGELOPOULOS, Grèce (L, PPE/CCE), et Eunice CAMPBELL-CLARK, Royaume-Uni (R, SOC)
CG33(2017)02 - Résolution

Les rapporteurs passeront en revue les pouvoirs des nouveaux membres ainsi que les éventuelles nouvelles procédures de désignation des délégations nationales par rapport aux critères actuels de la Charte et des Règles et procédures du Congrès.

Démocratie locale et régionale en Serbie [18.10.2017 - après-midi]

Corapporteurs:

Lucia KROON, Pays-Bas (L, PPE/CCE), et Sören SCHUMACHER, Allemagne (R, SOC)

CG33(2017)19prov - Recommandation

Le présent document est le deuxième rapport sur la démocratie locale et régionale en Serbie depuis que le pays a ratifié la Charte européenne de l'autonomie locale en 2007. Il y est noté que la Serbie a répondu favorablement à la plupart des recommandations antérieures formulées par le Congrès en 2001, en particulier en ratifiant la Convention-cadre européenne sur la coopération transfrontalière des collectivités ou autorités territoriales et en signant le Protocole additionnel à la Charte européenne de l'autonomie locale sur le droit de participer aux affaires des collectivités locales. En outre, plusieurs mesures législatives importantes ont été prises pour moderniser et renforcer l'autonomie locale, notamment l'adoption de la loi sur le statut des fonctionnaires locaux. Les rapporteurs insistent sur l'importance de poursuivre la mise en œuvre de la Stratégie de réforme de l'administration publique et ils encouragent les autorités serbes à reconduire leurs efforts visant à combattre la corruption, y compris au niveau local.

Les rapporteurs attirent l'attention des autorités sur le gel temporaire des recrutements, la possibilité de révoquer des assemblées locales et l'opacité des critères utilisés pour l'allocation de dotations et de ressources de l'État sur le fonds de réserve. Le Congrès recommande que les autorités serbes accordent aux collectivités locales des ressources suffisantes pour exercer leurs fonctions et conservent aux collectivités locales leur pleine responsabilité en matière de soins de santé et d'éducation. Enfin, il encourage aussi vivement la Serbie à clarifier et améliorer la situation financière de la Province autonome de Vojvodine.



La démocratie locale et régionale en Italie [18.10.2017 - après-midi]

Corapporteurs:

Jakob WIENEN, Pays-Bas (L, PPE/CCE), et Stewart DICKSON, Royaume-Uni (R, GILD)
CG33(2017)17prov - Recommandation

Le présent rapport fait suite à la troisième visite de suivi en Italie depuis que ce pays a ratifié la Charte européenne de l'autonomie locale en 1999. Il note avec satisfaction que le principe d'autonomie est fermement ancré dans l'organisation de l'État en vertu de la Constitution. Les efforts faits par le pays pour favoriser la décentralisation sont aussi salués. Les rapporteurs s'inquiètent toutefois du manque général de ressources financières des collectivités locales, notamment des provinces, et de l'absence de consultations effectives sur les questions financières qui les concernent directement. Le rapport met en évidence le fait que les collectivités locales ne disposent pas dans la pratique de suffisamment de personnel qualifié. Les représentants des provinces et des grandes villes ne sont pas élus au suffrage direct et universel et ne sont pas rémunérés correctement pour s'acquitter de leurs responsabilités. Pour finir, il existe des différences entre les ressources financières des régions ayant un statut spécial et celles des régions qui ont un statut ordinaire.

Le Congrès invite instamment les autorités italiennes à revenir, dans le cadre de consultations, sur le calcul des coupes budgétaires et à lever les contraintes financières imposées aux collectivités locales pour que ces dernières disposent de ressources financières suffisantes. Il recommande de clarifier les compétences des provinces et des grandes villes en réintroduisant l'élection au suffrage direct de leurs organes de gestion, en prévoyant une rémunération financière appropriée de leurs représentants et en revoyant les restrictions actuelles en matière de ressources humaines locales. Pour finir, le Congrès recommande aux autorités italiennes de veiller à une plus grande autonomie budgétaire des régions ayant un statut ordinaire.

Démocratie locale en République de Moldova: clarification des conditions entourant la suspension du maire de Chişinău [19.10.2017 - après-midi]

Rapporteur : Gunn Marit HELGESEN, Présidente de la Chambre des régions
CG33(2017)23prov - Résolution

Le présent document fait état des conclusions de la rapporteure, Gunn Marit Helgesen, sur sa visite effectuée à Chişinău à la demande du Bureau du Congrès. La rapporteure relève avec préoccupation que les conditions de suspension du maire de la capitale de la République de Moldova posent problème au regard des articles 3-2, 7-1 et 8-3 de la Charte européenne de l'autonomie locale. Elle propose un projet de résolution visant à charger le Congrès d'organiser une mission d'enquête donnant lieu à une recommandation adressée aux autorités moldaves, à demander à la Commission de Venise de donner son avis sur la constitutionnalité du référendum local révocatoire, lequel entraîne, selon la rapporteure, une violation de l'article 7-1 de la Charte, et à transmettre les informations contenues dans le présent rapport à la Commission de suivi afin que celle-ci en tienne compte lors du monitoring de la démocratie locale et régionale prévu en République de Moldova en 2018 notamment à la lumière de la plainte adressée entretemps au Congrès par le Congrès des autorités locales de Moldova (CALM), qui dénonce des pressions exercées sur des élus locaux par le biais de poursuites judiciaires récurrentes à leur encontre.

Rendre les marchés publics transparents aux niveaux local et régional

[19.10.2017 - après-midi]

Rapporteur : Amelie TARSchYS INGRE, Suède (L, GILD)
CG33(2017)13prov - Résolution, Recommandation

Le processus de passation des marchés publics entraîne des dépenses publiques importantes et, de manière croissante, un transfert de ressources publiques vers le secteur privé ou vers des organisations à but non lucratif. Il est de ce fait particulièrement exposé à diverses formes de corruption. Ce rapport examine les problèmes systémiques existant dans la passation de marchés publics aux niveaux local et régional créant un risque de corruption, tels que le manque d'expertise en matière de passation de marchés, le phénomène de « pantouflage », ou encore le manque de transparence. Il propose un certain nombre de mesures concrètes que les collectivités territoriales peuvent prendre pour réduire leur exposition à ce type de corruption.

Dans sa résolution, le Congrès invite les pouvoirs locaux et régionaux à évaluer les différents risques de corruption liés à la passation des marchés publics et à mettre en place des contrôles internes et des mécanismes d'évaluation. Il les appelle à renforcer la transparence en publiant des données et des informations relatives aux marchés publics à toutes les étapes du processus, afin d'encourager le contrôle du public et d'associer la société civile.

Le Congrès recommande également que le Comité des Ministres encourage les gouvernements et les parlements des Etats membres à établir des normes nationales en matière de passation des marchés publics, et à introduire des systèmes de passation des marchés publics en ligne afin de réduire au minimum l'intervention humaine dans le processus.

Un avenir meilleur pour les zones rurales d'Europe [19.10.2017 - après-midi]

Rapporteur : Philippe LEUBA, Suisse (R, GILD)
CG33(2017)16prov - Résolution, Recommandation

A travers l'Europe, les zones rurales se caractérisent par leur diversité sociale, économique et environnementale. Certaines représentent les régions les plus prospères et performantes de leurs pays respectifs, tandis que d'autres sont touchées par l'exode et le vieillissement de leurs populations, de hauts niveaux de pauvreté et d'abandon des terres. Ces disparités entre zones rurales sont encore plus marquées depuis la crise financière de 2008.

Ce rapport examine les principaux défis et perspectives auxquels sont confrontées les zones rurales d'Europe, tels que la cohésion territoriale, la durabilité sociale, l'emploi, et le développement des infrastructures.

Dans sa résolution, le Congrès invite les pouvoirs locaux et régionaux des zones rurales à sensibiliser davantage l'opinion publique et les responsables politiques à la diversité des zones rurales, ainsi qu'à leurs potentiel et atouts et à leur importance dans le patrimoine de l'Europe. Il les appelle à concevoir des stratégies locales de développement rural, en concertation avec l'ensemble des acteurs du développement; à fixer des normes de service minimales afin de garantir le maintien des services essentiels; à améliorer l'éducation et la formation; et à soutenir l'entrepreneuriat et l'innovation afin de diversifier l'économie locale. Il recommande également que le Comité des Ministres invite les gouvernements à concevoir de nouvelles politiques de soutien au développement rural adaptées aux caractéristiques propres aux zones rurales et fondées sur une approche territoriale et multisectorielle de l'investissement et enfin à promouvoir une plus grande équité et à optimiser le bien-être dans les zones rurales.

Dix ans de la Semaine européenne de la démocratie locale [20.10.2017 - matin]

Porte-parole du Congrès sur la Semaine européenne de la démocratie locale :

Gaye DOGANOGLU, Turquie (L, PPE/CCE)

CG33(2017)12prov - Résolution

Dans le projet de résolution, préparé à l'occasion du 10e anniversaire de la Semaine européenne de la démocratie locale, le Congrès renouvelle son engagement à étendre cette initiative pan-européenne au profit des collectivités locales et régionales et des citoyens de toute l'Europe.

Le projet de résolution vise également à mettre en place un Groupe de réflexion chargé de donner une nouvelle dimension à la Semaine.

La démocratie locale et régionale en Suisse [20.10.2017 - matin]

Corapporteurs : Marc COOLS, Belgique (L, GILD), et Dorin CHIRTOACA, République de Moldova

(R, PPE/CCE)

CG33(2017)14prov - Recommandation

Le présent rapport particulièrement positif fait suite à la seconde visite de suivi en Suisse depuis que le pays a ratifié la Charte européenne de l'autonomie locale en 2005. Il montre que l'autonomie communale est particulièrement ancrée en Suisse. Toutes les communes disposent d'un vaste champ de compétences et d'une autonomie locale conséquente. La situation financière des communes suisses apparaît globalement saine, avec un niveau d'endettement relativement bas. Les procédures de démocraties directes sont fortement développées à tous les niveaux de gouvernance. En outre, les rapporteurs accueillent très positivement l'autorisation par le parlement suisse de ratifier le Protocole additionnel à la Charte européenne de l'autonomie locale sur le droit de participer aux affaires des collectivités locales.

Le rapport attire l'attention sur le besoin d'une meilleure intégration directe des communes, particulièrement les grandes villes, dans les procédures de prise de décision et à l'égard de la question de la durabilité des ressources en lien avec les besoins des communes pour mettre en œuvre leurs responsabilités croissantes. Enfin, il met en lumière l'importance de définir, à travers la législation, un cadre et des modalités de financement concernant la ville de Berne, en prenant en compte sa situation spécifique.

Le Congrès encourage les autorités à garantir que les organes d'administration des structures intercommunales soient composés d'une proportion minimale de représentants directement élus afin de garantir leur caractère démocratique. Les rapporteurs recommandent également aux autorités suisses, en consultation avec les cantons, de prévoir la possibilité d'étendre l'application de la Charte au niveau cantonal. Enfin, le Congrès invite les autorités à ratifier les articles 4.4, 6.2, 8.2 et 9.5 de la Charte, qui sont de facto respectés en Suisse.

CHAMBRE DES POUVOIRS LOCAUX

L'Observation des élections locales en Finlande (9 avril 2017) [19.10.2017 - matin]

Rapporteur : Lelia HUNZIKER, Suisse (L, SOC)

CPL33(2017)05prov - Recommandation

Sur invitation officielle des ministères finlandais de la Justice et de l'Emploi et de l'Administration locale et des Réformes publiques, en date du 8 août 2016, le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux a déployé une délégation de 23 personnes en vue d'observer les élections locales qui se sont tenues le 9 avril 2017 en Finlande.

Dans un contexte de réforme globale de l'administration, l'observation des élections locales a permis à la délégation du Congrès d'en savoir plus sur les importants changements en cours au niveau territorial. Techniquement, à l'exception de quelques problèmes mineurs, les élections locales de 2017 ont dans l'ensemble été organisées de façon très professionnelle et se sont caractérisées par un haut degré de confiance des citoyens à l'égard des processus électoraux et de l'administration. La transparence, un système d'inscription des électeurs bien établi et la possibilité de voter par anticipation sont autant d'éléments positifs des élections locales en Finlande. Parmi les points à prendre en compte en vue d'aller plus loin dans les avancées démocratiques figurent : les modalités de désignation des candidats indépendants ; l'introduction d'une formation obligatoire à l'intention des membres de l'administration électorale ; la promotion de la participation des non-Finlandais au niveau local, à la fois en tant qu'électeurs et candidats ; ainsi que l'élection des maires, en remplacement du système actuel de candidatures ouvertes, aux fins du renforcement du rôle politique des maires, notamment dans les grandes zones urbaines.

Dans le contexte de la réforme de l'administration régionale susmentionnée, le Congrès invite les autorités finlandaises à mettre en place une véritable décentralisation au niveau régional, en particulier s'agissant de l'autonomie financière et des compétences conférées aux futurs Conseils régionaux élus. En outre, le Congrès encourage les autorités à prévoir les élections régionales, qui doivent se dérouler pour la première fois en 2018, un autre jour que celui des élections présidentielles, afin que les scrutins régionaux ne soient pas éclipsés par des thèmes politiques d'ordre général.

Le fonctionnement des organes de démocratie locale dans un contexte de diversité linguistique dans les communes « à facilités » autour de Bruxelles en région flammande

[19.10.2017 - matin]

Henrik HAMMAR, Suède (L, PPE/CCE), et David ERAY, Suisse (R, GILD)

CPL33(2017)02prov - Recommandation

Le présent rapport a été préparé suite à une visite d'enquête qui s'est tenue les 2 et 3 février 2017 à Bruxelles (Belgique) afin d'étudier le fonctionnement des organes de démocratie locale dans un contexte de diversité linguistique dans les communes « à facilités » autour de Bruxelles en région flammande.

Le rapport souligne la non-application des recommandations 131(2003), 258(2008) et 366(2014) du Congrès concernant la question du système de nomination des maires. Il met en exergue le fait qu'il est toujours nécessaire que le ministre flamand de l'Intérieur nomme le bourgmestre élu au suffrage direct par les citoyens pour que cette élection soit validée. En conséquence, la visite d'enquête effectuée en 2017 montre que la situation examinée en 2008 ne s'est pas améliorée.

Le rapport souligne également qu'une limitation induite de la capacité des conseillers locaux francophones dans les communes « à facilités » autour de Bruxelles en région flammande, à utiliser le français dans la conduite de leurs activités de conseillers locaux représente un non-respect de l'exercice de la démocratie locale.

En conséquence, le Congrès invite les autorités belges à supprimer le système de nomination par le ministre flamand de l'Intérieur. Il invite également les autorités nationales à réviser les modalités d'application des lois linguistiques dans les communes dites « à facilités linguistiques », afin de permettre l'emploi à la fois du français et du néerlandais par les conseillers municipaux dans l'exercice de leurs mandats locaux.

Rapport d'information sur les élections au Conseil des anciens d'Erevan, Arménie (14 mai 2017) [19.10.2017 matin]

Rapporteur : Liisa ANSALA, Finlande (L, GILD)
CPL33(2017)04
Document d'information

Suite à l'invitation du Premier ministre de la République d'Arménie, le Congrès a déployé une mission d'évaluation électorale pour suivre les élections du Conseil des Anciens de la ville d'Erevan du 14 mai 2017. Ces élections sont les premières élections locales à être organisées selon les termes du nouveau Code électoral adopté en 2016.

En dehors de certaines irrégularités individuelles, la délégation du Congrès a estimé que les élections avaient été bien préparées d'un point de vue technique, étaient dans l'ensemble conformes aux normes internationales et s'étaient déroulées dans le calme et l'ordre. Certains problèmes récurrents ont toutefois préoccupé les observateurs du Congrès, notamment la qualité des listes électorales sur lesquelles de nombreux électeurs résidant de fait à l'étranger demeurent inscrits. Pour renforcer la confiance de la population dans le processus électoral empreint d'une atmosphère générale de scepticisme et de fatigue électorale, les autorités devraient être attentives aux allégations d'achat de voix et d'utilisation abusive de ressources administratives. Il conviendrait aussi de se pencher sur le problème de l'accès des personnes handicapées et âgées aux bureaux de vote.

De plus, l'organisation des élections locales seulement un mois après les élections législatives du 2 avril 2017 ne garantit pas la transparence du scrutin et impacte sur l'intérêt que présentent les élections locales pour la population. Le Congrès encourage la prise de mesures tendant à ce que les élections locales aient lieu le même jour et soient organisées dans un délai raisonnablement éloigné des élections législatives.

CHAMBRE DES REGIONS

Les langues régionales et minoritaires en Europe aujourd'hui [19.10.2017 - matin]

Corapporteuses : Lelia HUNZIKER, Suisse (L, SOC), et Anna MAGYAR, Hongrie (R, PPE/CCE)
CPR33(2017)02prov - Résolution, Recommandation

Le rapport dresse un état des lieux de la mise en œuvre de Charte Européenne des Langues Régionales ou Minoritaires à l'occasion du 25e anniversaire de son ouverture à la signature et à la lumière de l'évolution récente dans nos sociétés, y compris la numérisation. Il souligne que le principe directeur pour les autorités locales et régionales devraient être le fait que la diversité enrichit la société et que la protection des langues régionales ou minoritaires historiques en constitue la meilleure protection avec un résultat positif tant au plan économique que culturel. Il invite ces autorités à prendre des mesures, là et quand cela est possible, propres à maintenir et développer l'apprentissage et l'éducation dans ces langues dans les régions concernées.

Le rapport attire aussi l'attention des Etats membres sur le fait que dans de nombreux pays des mesures d'austérité donnent lieu à des coupures budgétaires dans l'éducation et les services fournis aux locuteurs de langues minoritaires. Il appelle les Etats membres ne pas faire peser les mesures d'austérité sur les politiques linguistiques. Notant avec regret que seulement 25 Etats membres ont signé la Charte et 8 l'ont signée sans ratification, il invite les 14 autres Etats membres à signer et ratifier la Charte.

COMMUNICATION

CONNECTÉ, PROACTIF ET VISIBLE !

Renforcez votre présence sur les médias en ligne et faites entendre votre voix politique, conférez à votre travail et à celui du Congrès une plus large accessibilité au moyen d'un ensemble d'outils de communication faciles à utiliser mis à votre disposition par l'Unité de communication institutionnelle du Congrès. Ces outils vous permettront de faire connaître au niveau international le travail que vous effectuez au sein du Congrès. Ils peuvent aussi répondre à vos besoins de communication internes.

ACTUALITÉS DU CONGRÈS

Rendez-vous sur notre page d'accueil pour les dernières actualités du Congrès.

RESSOURCES DOCUMENTAIRES

Retrouvez tous les documents de la 33^e Session, y inclus au format ZIP et CLOUD : www.coe.int/congress-session/fr

PUBLICATIONS

Téléchargez les publications du Congrès sur notre site web sur:

- le Congrès et ses principales activités
- les textes de référence du Congrès

Procurez-vous des exemplaires des publications du Congrès en adressant un mail à: congress.web@coe.int en indiquant votre adresse postale.

VIDÉOS

Assistez aux débats en direct lors des sessions du Congrès dans la langue originale et dans les langues d'interprétation, et découvrez nos activités et projets sur www.coe.int/congress ou sur notre canal Youtube: www.youtube.com/CouncilOfEurope (Playlists du Congrès)

MEDIABOX DU CONGRÈS

Renforcez la visibilité de vos travaux durant les sessions et les grandes conférences : le MediaBox est un studio professionnel pour enregistrer des entretiens et permettre ainsi la diffusion en direct et à l'échelle internationale de vos travaux au sein du Congrès. Si vous souhaitez prévoir un entretien lors d'une session, contactez mediabox.congress@coe.int ou appelez le +33 3 90 21 48 95

APPLICATION SMARTPHONE DU CONGRÈS

Les travaux du Congrès sont accessibles en un clic – en anglais et en français. Téléchargez notre application smartphone pour accéder aux informations et aux actualités et entrer en contact rapidement avec d'autres membres du Congrès : tapez «CongressApp» dans votre App store ou téléchargez l'application sur www.coe.int/CongressApp

RÉSEAUX SOCIAUX

Tenez-vous au courant de toutes nos actualités en suivant nos réseaux sociaux. Taguez-nous sur Twitter et faites-nous partager vos expériences !

Twitter : www.twitter.com/COECongress - @COECongress - #CoECongress

Canal Youtube : www.youtube.com/CouncilOfEurope (Playlists du Congrès)

Flickr : <https://www.flickr.com/photos/councilofeurope/albums>

INFOS PRATIQUES



Badges du Congrès

Tous les détenteurs d'un badge du Congrès avec photo sont priés de se rendre, pendant la session, auprès de l'Unité d'Accréditation afin d'établir une nouvelle photo d'identité. Cette photo sera utilisée pour les nouveaux badges du Congrès qui seront délivrés lors de cette session. L'Unité Accréditation est située au rez-de-chaussée du hall central du Palais.

Les heures d'ouverture de l'Unité Accréditation sont :

mardi 17 octobre 2017 : 7h45-12h00 et 14h00-17h30

mercredi 18, jeudi 19 et vendredi 20 octobre 2017 : 7h30-17h30.

Les titulaires d'un statut de partenaire et les invités recevront un badge sans photo pour la durée de la session. Le système d'ouverture des portes fonctionne en présentant le badge devant le lecteur (badge avec photo) ou en le glissant dans le lecteur de bande magnétique (badge sans photo). Le badge avec photo vous permet d'accéder au Parlement européen (PE). La passerelle entre le PE et le Conseil de l'Europe est ouverte entre 11.30 et 14.00 du lundi au vendredi.

Laissez-passer du Congrès

Les laissez-passer du Congrès sont délivrés par le Protocole. Le formulaire de demande de laissez-passer est disponible au Service de la Séance (Bureau 1081 - 1er étage).

Registres de présence

Les registres de présence sont disposés aux deux entrées centrales de l'hémicycle et devant la Salle 1 une demi-heure avant l'ouverture des débats. En séance plénière la liste de présence est établie alphabétiquement. La signature du représentant est requise en face de son nom. A noter: le suppléant dûment mandaté pour remplacer un représentant signera en face du nom du représentant. Lors des sessions des chambres, chaque membre signe en face de son nom. Les délégués jeunes devront également signer un registre.

Les documents de session

Tous les documents relatifs à la session se trouvent à l'antenne de distribution des documents située à droite de l'hémicycle. Pour la session de la Chambre des régions qui se déroule en Salle 1, les documents sont disposés à l'entrée de la salle.

Déposer une proposition

Les délégués qui souhaitent faire une proposition peuvent déposer cette proposition sous forme dactylographiée en français ou en anglais au bureau de la Séance (Bureau 1081 - 1er étage). Les propositions jugées recevables seront publiées et transmises au Bureau pour examen (Article 27 des Règles et procédures). Conditions de recevabilité: Les propositions doivent être signées par au moins 20 délégués appartenant à au moins 4 délégations nationales, par 20 délégués jeunes ou par un groupe politique et porter sur des sujets relevant de la compétence du Congrès.

Déposer un mémoire

Les délégués qui souhaitent faire une déclaration peuvent le faire sous forme d'un "mémoire" qui devra être déposé en version dactylographiée en français ou en anglais au bureau de la Séance (Bureau 1081 - 1er étage). Les mémoires doivent comporter 200 mots au maximum, devront être signés par au moins 20 délégués d'au moins 4 délégations nationales ou par 20 délégués jeunes et porter sur des sujets relevant de la compétence du Congrès. Les mémoires jugés recevables par le Président du Congrès seront publiés (Article 28).

Déposer un amendement ou un sous-amendement

Les délégués doivent compléter le formulaire de dépôt d'amendement qui est mis à disposition à l'antenne de distribution des documents et devant la Salle 1. Ce formulaire dûment signé est à remettre au bureau de la Séance (Bureau 1081 - 1er étage). Les délais à respecter sont indiqués dans le formulaire de dépôt ou dans l'ordre du jour. Conditions de recevabilité: Les amendements doivent être signés par au moins 5 délégués issus d'au moins 2 délégations. Ils peuvent être déposés dans une des langues officielles ou de travail du Congrès. Les sous-amendements **ne s'appliquent qu'aux amendements** préalablement déposés.

Prendre la parole lors d'un débat

Tout délégué (représentant, suppléant dûment mandaté, Partenaire du Congrès ou délégué jeune), peut intervenir lors d'un débat. Pour ce faire, le délégué doit compléter la fiche d'inscription des orateurs qui est mise à disposition devant l'hémicycle, devant la Salle 1 et à l'antenne de distribution des documents. Cette fiche est à transmettre aux agents du Secrétariat se trouvant près de la tribune présidentielle. Les temps de parole sont indiqués sur la fiche et sur le bulletin.

Poser une question à un invité

L'ordre du jour de la session indique la liste des personnalités invitées qui répondront soit à des questions écrites, soit à des questions spontanées. Il indique également les délais pour le dépôt des questions écrites. Toute question écrite devra être rédigée en anglais ou en français et déposée au bureau de la Séance (Bureau 1081 - 1er étage - email: congress.session@coe.int) dans les délais.

Système de vote en hémicycle



Les badges des membres seront utilisés pour le vote électronique dans l'hémicycle (Congrès et Chambre des pouvoirs locaux)

Dispositif de niveaux d'alerte

Le Service de la sécurité et de la sûreté du Conseil de l'Europe a mis en place un dispositif de niveaux d'alerte comme il en existe dans la plupart des autres organisations internationales. L'objectif est d'adapter le niveau de vigilance et de protection à l'évolution des menaces et vulnérabilités afin de permettre une réaction rapide et coordonnée.

Aux quatre niveaux d'alerte mis en place correspondent des mesures de protection et de vigilance spécifiques:

Blanc : normal

Jaune : renforcé

Orange : élevé

Rouge : très élevé.

Accéder à la tribune publique

La porte d'accès à la tribune publique se trouve en face des vestiaires au rez-de-chaussée du Palais de l'Europe.

Bureau des finances

Le Bureau provisoire des finances est situé au 1er étage - Bureau 1040.

Les horaires d'ouverture sont les suivants :

- Mardi 17 octobre: 15h00-17h00

- Mercredi 18 et jeudi 19 octobre: 8h30-12h30 / 14h00-17h00

- Vendredi 20 octobre : 8h00-13h00

Bar des parlementaires

Le bar des parlementaires sera ouvert de 8h00 à 18h00 mercredi 18 et jeudi 19 octobre et de 8h00 à 13h00 le vendredi 20 octobre

Quitter le bâtiment après 20h

Les portes d'entrée dans le hall principal du Palais de l'Europe sont fermées à partir de 20h (ou à l'issue d'une manifestation le cas échéant). Après 20h, la sortie se fait par l'ascenseur V au niveau -1 [moins 1].



BUREAUX ET TÉLÉPHONES

	BUREAUX	TEL
PRÉSIDENTE DU CONGRÈS		
Gudrun MOSLER-TÖRNSTRÖM, Présidente du Congrès	1.037	4684
Secrétariat : Clara CONTI-TEIXEIRA	1.039	5493
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL		
Andreas KIEFER, Secrétaire Générale du Congrès	1.041	2248
Secrétariat : Ermioni KEFALLONITOU	1.039	2205
DIRECTEUR		
Jean-Philippe BOZOULS, Directeur	6.033	2007
Secrétariat : Nina TSIKLAOURI	1.030	5018
CABINET DU PRÉSIDENT ET DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL		
Sabine ZIMMER, Chef du Cabinet	1.038	2597
SERVICE DE LA SÉANCE		
Dolores RÍOS TURÓN, Chef du service de la Séance	1.080	3451
Secrétariat : Imogen HATTENVILLE	1.081	4158
<i>Sessions - Délégations nationales</i>		
Delphine WEISSHAUPT	1.081	3194
Imogen HATTENVILLE	1.081	4158
Nata CHIKOVANI	1.081	3254
Keltoum BELAID	1.074	5482
Léa PALAU	1.076	3633
<i>Bureau du Congrès</i>		
Dolores RÍOS TURÓN, Secrétaire du Bureau	1.080	3451
Linette TAESCH, Co-secrétaire du Bureau	1.078	3105
Secrétariat : Anne-Marie KLEIN	1.076	4450
Léa PALAU	1.076	3633
<i>Sessions - Participation des délégués jeunes</i>		
Nata CHIKOVANI	1.081	3254
UNITÉ COMMUNICATION		
<i>Site Web - Médias - Publications - Communication</i>		
Saïda THEOPHILE	6.049/51	4895
Marie-Noëlle REBOUL	6.049/51	2240
Arwen THIERRY	6.049/51	2292
ADMINISTRATION, FINANCES, RESSOURCES HUMAINES		
Michael LARSEN, Chef de la Division	1.031	2434
Mira MASTRONARDI-KORSOS	1.040	5695
Florian WOLF	1.040	6372

	BUREAU	TEL
CHAMBRE DES POUVOIRS LOCAUX		
Anders KNAPE, Président	1.052	3511
Renate ZIKMUND, Secrétaire exécutive de la Chambre <i>a.i.</i>	6.043	4403
Tim LISNEY, Secrétaire adjoint de la Chambre	6.055	3573
Secrétariat : Nina TSIKLAOURI	1.030	5018
CHAMBRE DES RÉGIONS		
Gunn Marit HELGESEN, Présidente	1.047	3377
Jean-Philippe BOZOULS, Secrétaire exécutif de la Chambre <i>a.i.</i>	6.033	2007
Dmitri MARCHENKOV, Chef-adjoint du Service <i>a.i.</i>	6.019	3844
Giampaolo CORDIALE, Secrétaire adjoint de la Chambre	1.034	3102
Secrétariat : Julia BARATH	1.030	5617
SERVICE DES ACTIVITÉS STATUTAIRES		
Renate ZIKMUND, Chef du Service <i>a.i.</i>	6.043	4403
Commission de suivi		
Stéphanie POIREL, Secrétaire de la Commission	6.063D	5184
Svitlana PEREVERTEN	6.063B	6427
Secrétariat : Gordana TETCHNER	1.063/65	5166
François SIFFERLÉ	1.063/65	3315
Anita QUATRINI	1.063/65	4457
Ekaterina KOTNOVA	6056A	5244
Commission de la gouvernance		
Tim LISNEY, Secrétaire de la Commission	6.055	3573
Marianne BENDERRA	6.063	4429
Secrétariat : Catherine LIGIER	1.063/65	2805
Commission des questions d'actualité		
Sedef CANKOÇAK, Secrétaire de la Commission	6.063C	3025
Muriel GRIMMEISSEN	6.063A	2819
Secrétariat : Nadia MARINO	1.063/65	4978
Observation des élections locales et régionales		
Renate ZIKMUND	6.044	4403
Ségolène TAVEL	6.063	4709
Secrétariat : Martine ROUDOLFF	6.045	2829

	BUREAU	TEL
SERVICE DE LA COOPÉRATION ET DES RELATIONS EXTÉRIEURES		
Jean-Philippe BOZOULS, Chef du Service <i>a.i.</i>	6.033	2007
Dmitri MARCHENKOV, Chef-adjoint du Service <i>a.i.</i>	6.019	3844
Secretariat : Julia BARATH	1.030	5617
Activités de coopération		
Marité MORAS, Chef de l'Unité	6.027	2233
Svetislav PAUNOVIC	6.028	4105
Jane DUTTON-EARLY	6.018	2360
Karine MOREAU	6.030	4544
Olwen BYRNE	6.016	4722
Albert FLORES-HERRERA	6.017	4159
Secrétariat : Anna ONIPENKO	1.036	3175
Co-opération avec les régions voisines et le Forum Mondial de la Démocratie		
Dmitri MARCHENKOV	6.019	3844
Orsolya GANCSOS	6.016	3223
Laura ESSELIN	6.017	4258
Secretariat : Julia BARATH	1.030	5617
Semaine européenne de la démocratie locale		
Dmitri MARCHENKOV	6.019	3844
Orsolya GANCSOS	6.016	3223
Secretariat : Julia BARATH	1.030	5617
Relations extérieures et priorités thématiques		
Dmitri MARCHENKOV	6.019	3844
Giampaolo CORDIALE	1.034	3102
Orsolya GANCSOS	6.016	3223
Laura ESSELIN	6.017	4159
Alliance européenne des villes et des régions pour l'inclusion des Roms et des Gens du voyage		
Manuel SORIAT	A4 47C	6394

Notes

Notes

INAUGURATIONS ET STANDS

INAUGURATIONS et RECEPTIONS

Mercredi 18 octobre 2017

13h00 - Inauguration de l'exposition sur la Province autonome de Voïvodine et réception offerte par la Province autonome de Voïvodine, Serbie - Foyer de l'hémicycle

19h00 - Inauguration de l'exposition sur les régions tchèques et réception offerte par l'Union des villes et municipalités de la République tchèque et l'Association des régions de la République tchèque - Hall d'entrée

Jeudi 19 octobre 2017

12h30 - Inauguration du stand sur la Région de Léningrad et réception offerte par la Région de Léningrad, Fédération de Russie - Foyer de l'hémicycle

19h30 - Présentation de bons exemples de l'engagement des pompiers volontaires de Slovénie et réception offerte par la Délégation slovène auprès du Congrès - Foyer de l'hémicycle

EXPOSITIONS et STANDS D'INFORMATION

- Exposition sur les régions tchèques dans le cadre de la Présidence de la République tchèque du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe
- Exposition « La Voïvodine chemine vers le futur », Serbie
- Présentation de la Région de Leningrad, Fédération de Russie
- Stand d'information sur le partenariat pour la bonne gouvernance
- Stand d'information sur les pompiers volontaires en Slovénie
- Stand d'information sur les projets sociaux et culturels de la municipalité de Büyükçekmece (Turquie) pour les Roms
- Exposition sur les bonnes pratiques et les résultats de la réforme de l'autonomie locale en Ukraine
- Stand d'information sur la Fédération internationale du diabète (FID)
- Stand d'information sur la Capitale européenne de la Jeunesse (CEJ)
- Stand d'information sur le Minority SafePack – diversité de l'Europe
- Activités du Congrès
- Médiabox du Congrès, plate-forme d'entretiens
- Semaine européenne de la démocratie locale
- Stand du Congrès sur l'Alliance Européenne des Villes et des Régions pour l'inclusion des Roms

